

Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



12030340

BRUXELLES

23 JAN 2012
Greffe

N° d'entreprise : 0460.759.106

Dénomination

(en entier) : **AU PETIT CLIN D'OEIL**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN, CHAUSSEE DE GAND, 312

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : CONVERSION EN ACTIONS NOMINATIVES - MODIFICATIONS DES STATUTS

Il résulte d'un procès verbal dressé par Maître Olivier BROUWERS, Notaire associé de résidence à Ixelles, le 26 décembre 2011, en cours d'enregistrement à Bruxelles 3, que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « AU PETIT CLIN D'OEIL », dont le siège social est situé à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, chaussée de Gand, 312, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité :

Première résolution

Tous les actionnaires ici présents ou représentés décident de convertir leurs actions au porteur en actions nominatives. Ils mandatent le conseil d'administration afin de procéder à l'inscription de leurs actions dans le registre des actions et à procéder à la destruction des actions au porteur.

L'assemblée décide, en conséquence, de modifier l'article 9 des statuts relatifs à la nature des actions, comme suit :

- article 9 : cet article est remplacé par le texte suivant :

Les actions, même entièrement libérées, sont et restent nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire peut prendre connaissance.

Les propriétaires d'actions nominatives peuvent en demander la conversion, à tout moment et à leurs frais, en actions dématérialisées, moyennant autorisation préalable du conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des décisions qui précèdent et au notaire soussigné pour effectuer la coordination des statuts.

Tous pouvoirs, avec faculté de subdéléguer, sont conférés à Monsieur IPEKLI Bessim, domicilié à 1000 Bruxelles, Nouveau Marché Aux Grains, 9, et Madame IPEKLI Suzan, domiciliée à 1700 Dilbeek, Loweidestraat, 6, avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément, et avec faculté de substitution, afin d'assurer la modification de l'inscription de la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

CONSTATATION

Le Notaire soussigné constate, et tous les membres de l'assemblée et du conseil d'administration présents ou représentés confirment, que toutes les actions nominatives ont été inscrites dans le registre des actions nominatives. Le Notaire soussigné en délivre ce jour une copie conforme.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME, délivré uniquement pour le dépôt au greffe et la publication à l'annexe du Moniteur Belge.

Le Notaire associé Olivier BROUWERS,
NOTAIRE

Annexe: expédition de l'acte et coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/02/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature